



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

SOMMAIRE :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

b) Les principales dépenses et recettes de la section

c) La fiscalité

d) Les dotations de l'Etat

e) Les subventions attribuées

III. La section d'investissement

a) Généralités

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

c) Les principales actions de l'année 2017

d) Les principaux projets de l'année 2017

e) Les subventions d'investissements prévues

IV. La dette

V. Le budget annexe

I. Le cadre général du budget.

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Doudeville, elle est également disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 10 avril 2017 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2017 s'équilibre :

- à 3.199.902,00 euros en section de fonctionnement ;
- à 1.094.401,00 euros en section d'investissement.

II. La section de fonctionnement.

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Doudeville :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location de salle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 3.199.902,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 48% des dépenses de fonctionnement de la commune. La commune emploie 29 agents titulaires, 20 agents contractuels, 3 agents en emplois aidés et 1 apprenti (au 1^{er} janvier 2017).

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'établit à 3.199.902,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont beaucoup baissé ces dernières années, en particulier depuis 2014 du fait notamment de la baisse constante des dotations de l'Etat. Toutefois pour l'année 2017, celles-ci seront légèrement à la hausse par rapport à 2016.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (produits des domaines).

	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (BP)
Impôts locaux (Chapitre 73)	1.212.408,10 €	1.214.407,69 €	1.148.909,00 €
Dotations (Chapitre 74)	1.216.337,72 €	976.024,47 €	1.248.946,00 €
Produits des services (Chapitre 70)	101.373,92 €	142.258,48 €	133.550,00 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (en euros)	Recettes	Montant (en euros)
Dépenses courantes	641.557,00	Excédent brut reporté	487.481,03
Dépenses de personnel	1.533.281,31	Recettes des services	133.550,00
Autres dépenses de gestion courante	406.344,00	Impôts et taxes	1.148.909,00
Dépenses financières	56.000,00	Dotations et participations	1.248.946,00
Dépenses exceptionnelles	1.000,00	Autres recettes de gestion courante	60.000,00
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	31.040,00	Recettes financières	2,97
Atténuation de produits	1.000,00	Atténuation de charges	100.000,00
Total dépenses réelles	2.670.222,30	Reprise sur provisions	1.013,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7.629,34	Total recettes réelles	3.179.902,00
Virement à la section d'investissement	522.050,35	Produits (écritures d'ordre entre sections)	20.000,00
Total général	3.199.902,00	Total général	3.199.902,00

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2017	TAUX 2016	TAUX 2017	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2017
TAXE HABITATION	2 218 000	17,07	17,07	378 613
TAXE FONCIERE(BATI)	1 842 000	28,96	26,94	496 235
TAXE FONCIERE (NON BATI)	100 700	66,48	61,83	62 263
CFE	237 000	16,60	16,60	39 342
PRODUIT FISCAL	4 397 700			976 453

Concernant la fiscalité en 2017, **les taux d'imposition pour les taxes foncières sur le bâti et non bâti baissent de 7%** et l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation de 5% est maintenu.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **850.698,00 euros**, soit une hausse de 6% par rapport à l'an passé (y compris une dotation de recensement de 5.243,00 euros au titre du recensement 2017).

e) Les subventions attribuées.

Le Conseil municipal a voté une somme de 137.160,00 euros au titre des subventions communales (Article 6574) dont 74.885,49 euros aux associations :

VIE SCOLAIRE : 4.212 €

ECOLE SAINTE MARIE : 53.561,55 €

ASSOCIATIONS : 54.979,92 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES : 19.906 €

CONTRIBUTIONS FINANCIERES ORGANISMES D'INTERÊT GENERAL : 3.760 €

DIVERS : 740,53 €

TOTAL : 137.160,00 €

III. La section d'investissement.

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives à la réfection du préau et des sanitaires de l'école Breton, à la réfection du clocher de l'église...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant (en euros)	Recettes	Montant (en euros)
Solde d'investissement reporté	22.682,84	Solde d'exécution reporté	0
Remboursement d'emprunts	184.673,53	Virement de la section de fonctionnement	522.050,35
Immobilisations incorporelles	87.805,75	FCTVA	21.854,00
Subventions d'équipement versées	0	Excédent de fonctionnement capitalisé	193.177,12
Immobilisation corporelles	529.860,00	Taxe d'aménagement	4.499,71
Dépenses imprévues	0	Emprunt et dettes assimilées	265.105,88
Charges (écritures d'ordre entre sections)	20.000,00	Subventions d'investissement	78.884,60
		Cessions d'immobilisations	1.200,00
Report 2016 au BP	249.378,88	Produits (écritures d'ordre entre sections)	7.629,34
Total général	1.094.401,00	Total général	1.094.401,00

c) Les principales actions de l'année 2017 sont les suivantes :

- Réfection du préau de l'école Breton ;
- Réfection des sanitaires de l'école Breton ;
- Réfection du clocher de l'église ;
- Modernisation du réseau d'éclairage public.

d) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Etudes pour la construction d'une salle communale au Mont Criquet ;
- Création d'un jardin partagé.

e) Les subventions d'investissements prévues :

→ de l'Etat :

- 44.061,00 € au titre des travaux sur les bâtiments communaux ;
- 1.513,80 € au titre du matériel et des travaux des écoles ;
- 15.816,20 € au titre des travaux de réfection des voiries communales ;
- 17.493,60 € au titre des travaux de rénovation de la tribune du stade.

IV. La dette.

Pour le budget principal, la dette à l'origine des emprunts en cours (2004 pour le plus ancien) est de 2.299.250,37 euros. Le remboursement en capital pour l'année 2017 s'élève à 210.337,23 euros.

V. Le budget annexe.

Le budget primitif annexe Centre de tri 2017 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation pour un montant de **77.860,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **156.709,00 euros**.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2017
605	Achat de matériel, équipements et travaux	24.569,59
61558	Autres biens immobiliers	1.000,00
6161	Multirisque	650,41
658	Charges diverses de gestion courante	20,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9.500,00
63512	Taxes foncières	9.000,00
6541	Créances admises en non-valeur	33.120,00
Total		77.860,00

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2017
002	Excédent d'exploitation reporté	6.539,59
752	Revenus des immeubles	31.200,00
758	Produits divers de gestion courante	7.000,41
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	33.120,00
Total		77.860,00

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2017
1641	Emprunts	14.000,18
2315	Inst. Matériel & Outil. Tech.	142.708,82
Total		156.709,00

Articles	Libellé	Budget 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	156.709,00
Total		156.709,00

Doudeville, le 20 avril 2017

Le Maire,

Erick MALANDRIN